

Les Archives nationales à Luxembourg-ville

# Le lieu de travail des généalogistes

Les généalogistes chevronnés connaissent de multiples sources d'information historiques et ils en découvrent régulièrement de nouvelles, selon les besoins de leurs investigations personnelles. Les débutants en revanche, une fois qu'ils ont terminé le dépouillement de leurs «papiers de famille» et du contenu des fonds de tiroir de leurs parents et beaux-parents, se concentrent pour l'essentiel sur un nombre limité de sources très fertiles, à savoir les actes de l'état civil, les recensements de la population et, une fois dépassé le seuil de 1800, les inscriptions dans les registres paroissiaux.

■ Pour l'accès aisé à ces données-là, il y a une bonne adresse: la salle des microfilms des Archives nationales à Luxembourg-ville. Avant d'examiner en détail – dans quinze jours – ces sources abondantes et les démarches concrètes y relatives, nous voulons offrir aujourd'hui une vue d'ensemble sur les Archives nationales de notre pays qui recèlent encore beaucoup d'autres trésors anciens, dont certains, comme les minutes historiques des notaires, sont indispensables pour qui veut pousser ses recherches généalogiques aussi loin que possible.

Les Archives nationales de Luxembourg sont définies par la loi du 28 décembre 1988 comme un «institut culturel» qui a «pour mission de réunir tous les documents d'intérêt historique national, de conserver, classer et inventorier les archives publiques en vue de leur utilisation à des fins historiques et administratives, de conseiller les administrations de l'Etat et des communes ainsi que les organismes qui en font la demande, sur la conservation et le classement de leurs archives» et «qui accepte (...) en outre des dépôts d'archives privées».

Les débuts de cet établissement remontent au dépôt des chartes (ou titres de propriété) de comtes de Luxembourg. Ses fonds se sont développés quand les autorités républicaines françaises ont centralisé autour de 1800 beaucoup de documents dans le contexte de la confiscation et de la mise aux enchères de la propriété des couvents et églises locales et des biens de la noblesse.

Après la création du Grand-Duché en 1815, les Archives du gouvernement sont nées, d'abord comme une simple annexe au secrétariat du gouvernement. Les Archives de l'Etat, qui datent de 1958, ont dépassé le périmètre des seuls documents publics, quand l'institution a reçu une mission authentiquement nationale. Même des firmes privées comme le groupe ARBED confient désormais leurs documents historiques aux fonctionnaires experts de cette administration spécialisée.

Dans le cadre de sa mission de préservation et de mise en valeur du patrimoine historique du pays, les archivistes, conservateurs et restaurateurs des Archives ne se limitent pas à entreposer dans les meilleures conditions leurs stocks, mais ils procèdent égale-

ment à la restauration de documents anciens en partie abîmés et ils assurent la parution de publications scientifiques ou plus populaires.

Dans les couloirs d'entrée de son bâtiment, la direction des Archives fait organiser régulièrement des expositions remarquables qui présentent au public des documents sélectionnés pour leur valeur historique ou leur beauté. La prochaine exposition, mise en œuvre en collaboration avec la Bibliothèque nationale, est prévue du 7 au 24 mars. Elle s'intitule «Le Codex Mariendalensis et le patrimoine écrit des comtes d'Ansembourg» et reprend des documents remontant jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle.

## Accessible au public

Le document le plus ancien conservé aux Archives est de 762, donc vieux de près de 1.250 ans. L'ensemble des documents représente une cinquantaine de kilomètres de rayons d'archives. Une partie n'est pas accessible au public, notamment des pièces restant confidentielles, puisque récemment déposées par les ministères, administrations et tribunaux pour leur conservation aux Archives.

Sur le site *Internet* ([www.anlux.lu](http://www.anlux.lu)), nous lisons que les «Archives nationales comprennent essentiellement les archives historiques, les archives administratives, le minutier central des notaires, le fonds des cartes et plans, le fonds des affiches, le fonds des cartes postales, une importante collection de journaux et de périodiques luxembourgeois, un important fonds de témoignages écrits et oraux sur la Seconde Guerre mondiale».

Les Archives sont ouvertes au public tous les jours de la semaine ainsi que le samedi matin (sauf certains jours fériés), les visiteurs nouveaux obtiennent une carte de lecteur sur présentation d'une pièce d'identité. Notons que les Archives comptent plus de 4.000 visiteurs par an.

Le travail des chercheurs historiques et généalogiques se déroule dans deux locaux: la salle des microfilms spécialement équipée d'outils permettant de visionner les microfilms, et la salle de lecture dans laquelle l'on examine les documents originaux et qui contient également une petite bibliothèque avec les ouvrages standards.

Bien que les Archives disposent d'une bibliothèque spécialisée de 30.000 volumes, il est évident que pour la consultation de livres historiques l'on s'adressera plutôt à la Bibliothèque nationale. Pour se préparer à une visite consacrée à la consultation de documents archivés, il se recommande de consacrer quelque temps aux inventaires disponibles sur le site *Internet* (voir à la fin de cet article).

## Des trésors remarquables

Il dépasserait le cadre de notre chronique de présenter un inventaire, fût-il sommaire, de tous les témoignages du passé conservés aux Archives nationales. Mentionnons au titre de la section ancienne (documents d'avant 1795) les archives des établissements religieux supprimés après la Révolution française comme les



Le bâtiment des Archives nationales à Luxembourg

(Photo: Victor Racine)

fonds de l'abbaye Saint-Willibrord d'Echternach ou les fonds du couvent de Marienthal, les archives des seigneuries ayant appartenu à des nobles émigrés vers 1795 ainsi que les archives des Trois Etats (représentation de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie).

Les ressources consultables sur microfilm concernent notamment les actes de l'état civil jusqu'en 1922 et les tables décennales y relatives jusqu'en 1992, les registres paroissiaux surtout d'avant la Révolution française et dans certains cas depuis 1601, des livres de justice, les «dénombrements des feux», le cadastre de Marie-Thérèse, les recensements de la population jusqu'en 1916, des documents relatifs au gouvernement en exil pendant la Seconde Guerre mondiale, aux criminels de guerre allemands, au consistoire israélite, à des loges maçonniques ainsi que l'ensemble des éditions de la presse imprimée luxembourgeoise.

D'autres sources intéressantes pour les généalogistes sont le minutier central des notaires, les archives de la section historique de l'Institut grand-ducal et les publications officielles, dont toutes les éditions du Mémorial ou une collection complète du compte rendu des débats parlementaires. Au titre des documents administratifs non accessibles au public, mentionnons les originaux des lois, règlements et arrêtés portant la signature du souverain ou des originaux de traités internationaux conclus par le Grand-Duché.

## Un temple de l'histoire

Actuellement, les archives sont hébergées dans les locaux de l'ancien hôpital militaire prussien construit de 1857 à 1860 pour les casernes dominant le plateau du Saint-Esprit. Elles disposent de dépôts externes, en partie souterrains, le volume des documents en expansion exigeant constamment des surfaces immobilières additionnelles.

En 2003, un projet a été présenté pour de nouveaux locaux appelés à héberger les Archives nationales à Esch-Belvaux, mais assez vite cette planification a été remise à plus tard en faveur d'autres investissements publics considérés comme plus urgents. Le projet est maintenant relancé,

devant se réaliser par étapes au rythme de l'expansion des besoins.

Parmi les perspectives actuelles de développement des Archives, un projet intéresse particulièrement les généalogistes: la numérisation de documents d'intérêt général. La numérisation constitue l'enregistrement électronique par *scanning* des documents, de sorte qu'une reproduction identique pourra être affichée sur écran. Les fac-similés électroniques sont ensuite rendus accessibles au public par des voies appropriées, sur des supports de données comme des CD ou DVD ou en ligne par le biais d'*Internet*. Un accès efficace aux informations requiert en outre des outils d'orientation ou d'inventaire pour guider le chercheur.

Sur le plan de la mise en valeur électronique des documents les plus consultés, notre pays se trouve scandaleusement à la traîne par rapport à ses voisins, signe d'une vision politique discutable de la culture, essentiellement axée sur des spectacles et divertissements et sous-estimant l'importance de l'histoire. Entretemps, la France par exemple travaille fiévreusement dans tous les départements de la république à la numérisation de l'ensemble de l'état civil et de nombreux autres fichiers (recensements, cadastres, archives militaires, etc.).

En considération du nombre fort respectable de visiteurs réguliers dans les Archives, il est plutôt incompréhensible que le Grand-Duché, une des nations les plus fortunées du monde, en reste ici à l'état d'un pays sous-développé. En négligeant les Archives, nos responsables politiques veulent-ils montrer du mépris pour ces historiens populaires et amateurs que sont les généalogistes?

L'unique projet de numérisation que les responsables des Archives ont déjà pu initier repose sur le concours du département généalogique de Mormons et se limite aux seuls actes notariés d'avant la Révolution française, une source certes importante pour tout généalogiste déterminé. Actuellement, les minutes des actes de notaire doivent toutes être consultées en original, ce

qui implique une usure des documents.

Rappelons que les Mormons ou Eglise des Saints des Derniers Jours – que nous avons amplement présentés à nos lecteurs dans notre chronique du 17 janvier – sont une secte américaine intéressée à se procurer toutes les données mondialement accessibles sur des personnes décédées, afin de pouvoir procéder à des baptêmes *post mortem* qu'ils considèrent comme décisifs pour l'accès au paradis.

■ Victor Racine

## Le site [www.anlux.lu](http://www.anlux.lu)

### Les bons plans

Nous recommandons aux lecteurs les trois vidéos de présentation, d'une durée combinée de huit minutes:

<http://anlux.lu/index.php?page=presentation-generale>

<http://anlux.lu/index.php?page=guide-du-lecteur>

<http://anlux.lu/index.php?page=les-services>

Le site consacre une présentation sommaire aux rudiments de la généalogie:

<http://anlux.lu/index.php?page=recherche-genealogique>

Le généalogiste trouve des outils pratiques consacrés aux chiffres romains, au calendrier républicain et à la division de notre pays en paroisses avant la révolution française:

<http://anlux.lu/index.php?page=outils-pratiques>

Un outil de recherche explore l'inventaire des documents accessibles au public, ne donnant bien entendu pas accès directement aux documents ou à des fac-similés de documents, mais permettant de vérifier les domaines effectivement couverts par les documents des Archives et de noter les références précises des liasses ou des microfilms à consulter:

<http://query.an.etat.lu/Query/default.aspx>